

PÔLE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - PRES

Regroupement sur une base volontaire de plusieurs établissements ou organismes d'enseignement et de recherche décidant de mettre en commun tout ou partie de leurs activités et de leurs moyens. Ils ont pour objectif d'améliorer, par la coopération, les performances de la recherche et de l'enseignement supérieur.

PROGRAMME PCRD

Programme pluriannuel piloté par la Commission européenne, doté d'un budget communautaire, apportant une aide financière aux projets de R&D dans des domaines technologiques que l'Union européenne considère comme prioritaires. Pour être éligibles les programmes doivent être coopératifs et transnationaux.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Ensemble de moyens de protection des inventions et des créations. Elle se compose notamment de titres de propriété qui confèrent à son titulaire un droit exclusif d'exploitation.

PTR - PRESTATION TECHNOLOGIQUE RÉSEAU

Cette subvention est destinée aux PME (prioritairement de moins de 50 salariés) qui souhaitent initier une démarche d'innovation impliquant un partenariat technologique pour leur permettre de se familiariser avec les processus d'innovation et nouer les partenariats utiles avec les centres de compétences.

RÉSEAU DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE - RDT

Le Réseau de développement technologique permet aux PME et TPE, d'initier une démarche d'innovation, d'identifier leurs besoins technologiques, de construire un projet, et de trouver les spécialistes nécessaires (centres techniques, laboratoires universitaires). Le Réseau peut aussi apporter aux entreprises des soutiens financiers pour les projets d'élévation de leur niveau technologique. Le RDT s'appuie sur des structures régionales (CCI, MPI, Critt, Drire, DRRT, laboratoires de recherche...). Le maillage national compte aujourd'hui 22 réseaux régionaux qui couvrent tout le territoire métropolitain. Pour Midi-Pyrénées le RDT est animé par MPI.

STRATÉGIE RÉGIONALE DE L'INNOVATION

Il s'agit d'élaborer une vision d'ensemble des défis à relever dans le domaine de la recherche et de l'innovation, afin de définir un certain nombre de priorités, de mettre en cohérence l'action des uns et des autres afin d'optimiser au mieux les financements publics.

TRAITÉ DE LISBONNE

Le 13 décembre 2007, les dirigeants européens ont signé le traité de Lisbonne, mettant ainsi fin à plusieurs années de négociations à propos des questions institutionnelles. Le traité de Lisbonne modifie les traités CE et UE en vigueur, mais ne les remplace pas. Il dotera l'Union du cadre juridique et des moyens nécessaires pour faire face aux enjeux futurs et répondre aux attentes des citoyens.

Stratégie régionale de l'innovation

Région Midi-Pyrénées
Juillet 2009

Ouvrage de collaboration : ce texte présente la synthèse des travaux de la Stratégie régionale de l'innovation - juillet 2009.

Création graphique :
Soleiado Communication
Suivi éditorial : Midi-Pyrénées Innovation
Imprimerie : Ogham

Préfecture de la région Midi-Pyrénées

1 place Saint-Etienne
31009 Toulouse cedex 6
05 34 45 34 45

Région Midi-Pyrénées

22 boulevard du Maréchal Juin
31406 Toulouse cedex 9
05 61 33 50 50

Midi-Pyrénées Innovation

9-11 rue Matabiau
BP 78534
31685 Toulouse cedex 6
05 34 40 41 00
www.mp-i.fr

Innov
en Midi-Pyrénées
une volonté
partagée

Ce document a été cofinancé
par le Feder

La Stratégie régionale de l'innovation est le fruit d'une ambition partagée entre l'État et la Région, sous l'impulsion de la Commission européenne.

La région Midi-Pyrénées compte 16 000 entreprises de plus de 10 salariés, dont de grandes entreprises internationales, qui peuvent s'appuyer sur un potentiel universitaire et de recherche de tout premier plan, et connaît sur le moyen terme un taux de croissance supérieur à la moyenne nationale. C'est également une des rares régions à répondre aux critères de la stratégie de Lisbonne, avec un investissement dans les activités de R&D supérieur à 3% du PIB Régional (4,1%) et 2/3 des effectifs de R&D issus du secteur privé.

A l'image des autres régions françaises, Midi-Pyrénées fait face aux enjeux de l'ouverture internationale des marchés, de la concurrence mondiale et de la crise actuelle, qui sont des facteurs qui obligent les entreprises régionales à s'adapter continuellement et à encore mieux maîtriser les processus d'innovation, pour rester compétitives sur leurs marchés.

Le processus d'innovation s'est considérablement complexifié ces dernières années, notamment avec le raccourcissement du cycle de vie des innovations et la nécessité croissante de réaliser des croisements scientifiques et technologiques pour faire apparaître des innovations de rupture.

Dans ce contexte, les PME, comme les grandes entreprises, ne maîtrisent plus l'ensemble des connaissances et des savoir-faire nécessaires au maintien de leur compétitivité. Elles doivent s'ouvrir sur leur environnement et multiplier les partenariats entre elles et avec la recherche publique.

L'État et la Région se positionnent résolument comme des partenaires de l'innovation et veulent doter la région Midi-Pyrénées et l'ensemble de ses acteurs, d'une Stratégie régionale de l'innovation (SRI).

Ce cadre de référence en matière de politique d'innovation vise à rendre cohérentes et à renforcer l'ensemble des interventions régionales en matière de soutien à l'innovation. Il correspond également à une exigence forte de la Commission européenne dans le cadre de la stratégie de Lisbonne et de sa traduction au niveau des programmes opérationnels régionaux, qui encadrent l'attribution des fonds FEDER 2007-2013.

Au-delà des dispositifs qui vous seront présentés dans cet ouvrage, la Stratégie régionale de l'innovation se conçoit comme l'un des jalons forts d'une démarche en continu pour transformer durablement les mentalités et diffuser de manière pérenne une culture de l'innovation au sein de l'ensemble des acteurs du territoire.

Dominique Bur

Préfet de la région Midi-Pyrénées,
Préfet de la Haute-Garonne



Martin Malvy

Ancien ministre,
Président de la Région Midi-Pyrénées





Objectifs de la SRI

«L'innovation consiste à prendre l'initiative. C'est pourquoi nous avons mis en place un comité d'innovation, véritable lieu de débat où l'innovation n'a de sens que si elle répond à des attentes du marché et aux besoins des utilisateurs.»

Christian Carle
Pole Star (31)

- Accroître la compétitivité de toutes les entreprises régionales.
- Evaluer le dispositif d'innovation et son positionnement concurrentiel.
- Se mobiliser autour d'une ambition commune à l'horizon 2015.
- Renforcer la lisibilité et l'efficacité de l'écosystème régional de l'innovation.
- Disposer d'un outil pour la promotion à l'international d'une région Midi-Pyrénées innovante et dynamique.

L'élaboration de la Stratégie régionale de l'innovation s'inscrit dans un processus participatif entamé depuis juillet 2008.

L'élaboration de la Stratégie régionale de l'innovation s'est faite dans un cadre partenarial avec les acteurs régionaux grâce à la mise en place d'une gouvernance ad hoc pour encadrer les travaux – le Comité d'orientation stratégique élargi – et d'un processus participatif qui s'est concrétisé par des groupes de travail et de nombreux entretiens individuels.

Ce travail a été marqué
par trois temps forts :

1 Etat des lieux

Etat des lieux et étude de positionnement

Analyse du potentiel régional d'innovation

15.07.2008

Lancement

- Etudes comparatives
- Positionnement européen
- Etude des filières clés

30.11.2008

Questionnaires

- Revue de la stratégie des principales structures d'innovation de Midi-Pyrénées

27.02.2009

Etude PME

- Besoin en innovation des entreprises

2 Réflexion

Réalisation du diagnostic général incluant des temps d'échanges entre les entreprises, les structures d'accompagnement, les laboratoires et les institutions

Ateliers

27.02.2009 - 17.03.2009

3 groupes de travail

- 3 thématiques
- 6 ateliers

Diagnostic

20.05.2009

Rédaction du diagnostic et définition de la stratégie

3 Présentation

Identification des pistes d'actions et du mode de gouvernance de la Stratégie régionale de l'innovation

Pistes d'actions


15.06.2009

- Pistes d'actions
- Modes de gouvernance

Plénière présentation

16.07.2009

Présentation publique de la Stratégie régionale de l'innovation



Diagnostic en 8 points

«Créer contribue au plaisir de travailler.
Rester curieux, pratiquer l'intelligence
stratégique sur tous ses métiers insuffle
à l'entreprise une bonne dynamique
d'innovation.»

Vincent Encontre
Intuilab (31)

La région Midi-Pyrénées, 32^e région européenne en innovation, connaît un dynamisme important, principalement porté à ce jour par de grands laboratoires publics et de grands groupes issus de secteurs d'activités à forte intensité technologique comme l'aérospatial, l'agroalimentaire ou la santé. Il se matérialise également par plusieurs initiatives structurantes prises par l'État et la Région, comme la création des trois pôles de compétitivité, des deux RTRA et des deux RTSS, la constitution d'un campus dédié aux activités aérospatiales (Aerospace Campus), ou encore du Cancéropôle (Toulouse Cancer Campus).

Point 1

- **Midi-Pyrénées : un des tous premiers potentiels de recherche publique et privée**, respectant les objectifs de la Stratégie de Lisbonne.
4^e rang national / 16^e européen
- ⊕ Ce fort potentiel reste toutefois nettement **sous-utilisé par les PME** et insuffisamment valorisé y compris en matière de création d'entreprises innovantes (8^e rang national).

Point 2

- **Un dispositif de soutien à chaque étape de l'innovation.** En matière de financement de l'innovation, les entreprises régionales bénéficient d'une offre étoffée et adaptée à tous les stades de leur cycle de vie.
- ⊕ Toutefois, **un effort particulier doit être entrepris** sur deux axes :
 - Renforcer les besoins en phase d'amorçage,
 - Améliorer la lisibilité du dispositif.

Point 3

- Midi-Pyrénées se démarque au niveau national par son **dynamisme en matière de partenariats technologiques.**
 - 4% du PIB régional consacré à la recherche, au développement et à l'innovation, au-delà du seuil de 3% fixé par la stratégie de Lisbonne,
 - 3^e rang national pour le nombre de conventions Cifre,
 - 14,2 M€ de fonds ANR consacrés à des projets collaboratifs au travers des Pôles de compétitivité.
- ⊕ Une dynamique partenariale soutenue mais qui **fedère majoritairement les grands groupes** des secteurs à forte intensité technologique.

Point 4


- Un atout majeur grâce à **l'excellence de la formation** initiale et de l'enseignement supérieur.
- ⊕ **Mais qui contraste avec le niveau de méconnaissance** des PME en matière de management de l'innovation et de gestion de projets innovants.

Point 5

- **Une région intégrée dans les réseaux européens** de recherche et d'innovation, parmi lesquels on peut citer l'Eurorégion (Languedoc-Roussillon, Catalogne, Îles Baléares), le réseau Nereus (23 régions), et Era-Net (participation au programme de recherche lié aux micro et nanotechnologies, MNT-Eranet).
- ⊕ Mais une **participation encore trop faible** des entreprises régionales aux projets européens.

Point 6

- **Des projets structurants et fédérateurs**, sur l'ensemble du territoire :
 - Aerospace Campus, le Cancéropôle, NanoInnov, l'agrobiopôle,
 - Mecanic Vallée et le Mécanopole de Nogaro (en lien avec le plan Ader qui concerne les PME sous-traitantes de la filière aéronautique),
 - Le Pôle d'excellence albigeois qui prévoit le développement d'un Parc technopolitain de 44 ha destiné à accueillir les entreprises technologiques innovantes,
 - Les technopoles de Castres-Mazamet et de Tarbes,
 - Les clusters technologiques spécialisés comme le cluster Textiles techniques ou Bâtiment économe.



Enjeux et axes stratégiques

Point 7

➤ **Un large éventail de filières** et de degrés de maturité des entreprises en matière d'innovation qui induisent

⊕ **autant de besoins et d'enjeux différenciés.**

On distingue :

- Les secteurs historiques : les industries aéronautiques & spatiales et la filière aérostructures et matériaux,
- Les filières innovantes : bio-santé, TIC et systèmes embarqués,
- Les filières émergentes à fort enjeu d'innovation : éco-industrie, nanotechnologies,
- Les secteurs traditionnels dont la progression en matière d'innovation, compte tenu du nombre d'entreprises concernées (agroalimentaire, textile), devient un enjeu économique central pour Midi-Pyrénées.

Point 8

➤ **Un capital image et une forte attractivité de Midi-Pyrénées.**

La région attire les chercheurs ou les entreprises innovantes (aéronautique, espace, météorologie, systèmes embarqués...).

⊕ Mais **ne convainc pas encore suffisamment les étudiants** et chercheurs étrangers, car la région manque de dispositifs d'accueil adaptés.

« Pour réussir la démarche d'innovation, la PME doit se donner la capacité à manager le changement. »

Sylvain Gerbaud
Absoger (82)



Les défis à 5 ans :

- **Sortir de la crise.**
- **Soutenir l'innovation.**
- **S'ouvrir sur l'Europe et l'international.**
- **Renforcer la cohésion territoriale et aider au développement des PME.**

Constat 1

Si Midi-Pyrénées est très bien placée en termes de partenariats technologiques publics/privés, ceux-ci restent encore sous-utilisés par les PME en particulier dans les secteurs à intensité technologique moyenne.

Enjeu 1

Mieux tirer parti du potentiel de recherche publique et privée en faveur du développement économique régional, en favorisant le décroissement ; croisement des compétences entre les différents acteurs du dispositif régional d'innovation, appui sur les meilleures complémentarités possibles, soutien aux Pôles de compétitivité (Aerospace Vallée, AgriMip, CBS), aux clusters tels que Mecanic Vallée ou encore mise en œuvre de projets tels que NanoInnov.

Axe stratégique 1

Renforcer la dynamique partenariale et miser sur la complémentarité des compétences entre les acteurs du dispositif régional d'innovation.

Constat 2

Il est nécessaire d'élargir le cercle des PME innovantes.

Enjeu 2

Identifier de nouvelles PME disposées à innover et les accompagner de façon volontariste pour diffuser plus largement l'innovation dans le tissu économique.

Cet accompagnement passe tout particulièrement par l'optimisation des dispositifs qui permettent de répondre à deux enjeux majeurs auxquels font face les PME pour innover : l'accès aux compétences et le financement.

Axe stratégique 2

Soutenir la dynamique d'innovation des PME, en facilitant l'intégration de compétences humaines spécifiques et mettre en œuvre un dispositif financier adapté.

Constat 3

Il est nécessaire d'optimiser le dispositif régional de soutien à l'innovation en faveur des entreprises, des créateurs et des chercheurs.

Il convient donc d'améliorer la lisibilité et renforcer l'efficacité de l'ensemble, en insistant plus particulièrement sur la coordination et la valorisation. Dans ce cadre, les initiatives prises à travers le pôle de recherche et d'enseignement supérieur (Pres) sont un bon exemple.

Enjeu 3

Saisir toutes les opportunités qui permettent de favoriser les coopérations quel que soit le champ d'intervention (sensibilisation, financement, valorisation de la recherche...).

Axe stratégique 3

Mieux s'organiser pour accroître l'efficacité et l'efficience du dispositif régional de l'innovation.



Actions prioritaires

«L'innovation doit aboutir à augmenter significativement le chiffre d'affaires de l'entreprise. C'est pourquoi nous mesurons notre potentiel à innover en parts de marchés acquises.»

Jean-Marie Clauzel
Phodé (81)

Afin de renforcer l'impact, la cohérence et l'efficacité de leur action, l'État et la Région Midi-Pyrénées ont décidé d'un commun accord de concentrer leurs efforts sur treize actions prioritaires, ensemble cohérent de réponses aux trois enjeux clés identifiés dans le diagnostic.

Axe 1

Renforcer la dynamique partenariale et miser sur la complémentarité des compétences entre les acteurs du système régional d'innovation.

- S'appuyer sur des dynamiques existantes (tels que les pôles de compétitivité, le Cancéropôle, l'Aérospace campus, l'Agrobiopôle, NanoInnov) pour développer l'approche système des projets innovants.
- Sensibiliser les différents acteurs (chercheurs, entreprises) à la culture de l'innovation et à la propriété industrielle.
- Favoriser tout dispositif facilitant les rencontres chercheurs entreprises (PME, grands groupes), développer l'activité de conseil de chercheurs seniors en PME, faciliter le financement de projets d'innovation courts et rapides à mettre en œuvre.
- Renforcer la fonction de l'Incubateur dans l'identification et le suivi des porteurs de projets, afin d'accroître la création d'entreprises innovantes issues des laboratoires de recherche, en instaurant notamment des binômes chercheurs/entrepreneurs.

Axe 2

Soutenir la dynamique d'innovation des PME, en facilitant l'intégration de compétences humaines spécifiques et à travers un dispositif financier adapté.

- Communiquer sur les dispositifs d'aide existants (Cifre, CIR, modules de formation...) et mettre en place des aides simples et rapides pour faciliter l'accès ponctuel à des ressources externes.
- Mettre en place un dispositif d'aide à l'intégration de compétences au sein de PME en volonté d'innovation ; structures de type Cortechs.
- Accompagner financièrement les entreprises dans les phases ante-création, création et remplacer le Fonds d'amorçage Midi-Pyrénées pour combler un manque dans la chaîne de financement.
- Développer le rôle des Plateformes d'initiatives locales en matière d'innovation pour accroître le montant des financements à disposition des entreprises (prêts d'honneur, etc...).

Axe 3

Mieux s'organiser pour accroître l'efficacité et l'efficience du dispositif régional de l'innovation.

- Mettre en place une gouvernance pérenne du dispositif, pour permettre un suivi et une amélioration continus des orientations régionales en matière d'innovation.
- Renforcer le réseau de diffusion technologique et améliorer la coordination des acteurs.
- Développer un outil de communication global et de marketing territorial, national et international, pour renforcer l'attractivité du territoire auprès des PME innovantes et des chercheurs.
- Unifier la fonction de valorisation des laboratoires de tutelles différentes au sein du département valorisation du PRES, afin de faciliter les partenariats avec les entreprises et donner aux établissements la capacité à acquérir des compétences pointues par la mutualisation de leurs moyens.
- Renforcer la collaboration entre les organismes de financement de l'innovation publics et privés (business angels, matching funds) et mettre en œuvre des indicateurs de suivi des financements dédiés à l'innovation et attribués aux entreprises.



Gouvernance

« Innover c'est aussi confronter
une équipe à un problème à
résoudre et promouvoir ensemble
l'innovation. »

Philippe Rivière
Holis (31)

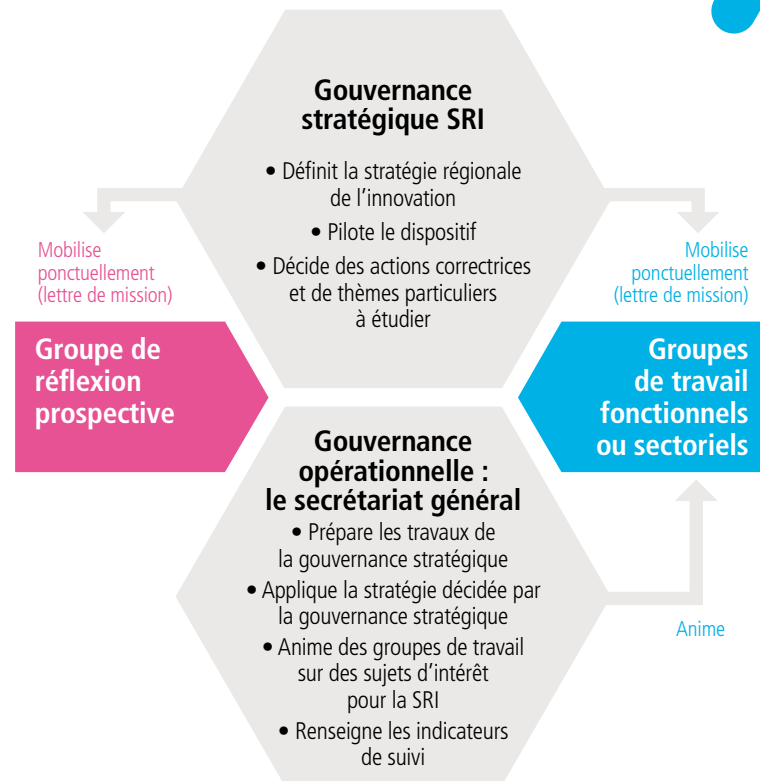
Afin de dynamiser la mise en œuvre des actions, la Région et l'État ont opté pour une gouvernance large, dotée de compétences stratégiques et opérationnelles et pouvant mobiliser autant que de besoins, des compétences plus techniques pour l'éclairer sur ses choix et approfondir ses réflexions.

La gouvernance de la Stratégie régionale de l'innovation fera l'objet d'une charte où seront consignés les grands principes qui la guident ainsi que l'engagement des différents partenaires régionaux, pour la mettre en œuvre, la suivre et l'amender.

Elle repose sur l'idée qu'une large association des acteurs régionaux est la clé de son efficacité, à travers une meilleure prise en compte des besoins de tous et de l'impact global du système.

Enfin, elle ne se conçoit pas sans un processus de veille stratégique et de suivi, permettant une amélioration continue en fonction des évolutions et des résultats atteints, ce qui suppose de doter la gouvernance d'outils et d'indicateurs de suivi adaptés.

La gouvernance reposera sur 2 niveaux, une gouvernance stratégique et une gouvernance opérationnelle.



La gouvernance stratégique

- Fixe les enjeux clés en région et les stratégies d'intervention en faveur de l'innovation.
 - Valide les feuilles de route des principaux acteurs en charge du soutien à l'innovation dans une logique de cohérence et complémentarité.
 - Décide des actions correctives à mettre en œuvre au regard de l'évaluation des résultats obtenus.
 - Commande des études et analyses spécifiques sur des sujets fonctionnels et/ou sectoriels liés à l'innovation en région.
- Structures impliquées : Région Midi-Pyrénées, la Préfecture / Sgar, MPI, Pres, les Epic, EPST, Oséo, les pôles de compétitivité.

La gouvernance opérationnelle

- Met en œuvre la politique définie par la gouvernance stratégique.
- Suit et évalue le déploiement des actions prévues dans le cadre de la SRI, notamment du point de vue de leur impact.
- S'assure de la formalisation du tableau de bord comprenant les indicateurs clés à présenter aux membres de la gouvernance stratégique.

Un dispositif national

- Aide fiscale de soutien aux efforts de R&D d'une entreprise : crédit d'impôt recherche - CIR.
- Soutien aux jeunes entreprises : exonérations fiscales et sociales du statut de Jeune Entreprise Innovante.
- Aide au recrutement des doctorants dans les entreprises ; conventions Cifre.

Des structures régionales d'accompagnement des projets d'entreprises

• **Midi-Pyrénées innovation - MPI**

MPI, labellisé CDT, est un opérateur de terrain au service des entreprises régionales, de toute taille. MPI assure l'animation du RDT et une mission d'accompagnement et d'expertise des projets innovants.

• **L'incubateur Midi-Pyrénées**

L'incubateur accompagne l'émergence des projets innovants issus ou ayant besoin d'un partenariat avec les laboratoires de recherche.

Des outils adaptés pour les PME

- Prestations technologiques de réseau pour les entreprises qui lancent les projets innovants.
- Financement des études de faisabilité du projet.
- Soutien aux programmes d'investissements en recherche/développement (mise en œuvre du Fonds régional de l'innovation - FRI).
- Aides aux entreprises pour les projets de développement et d'industrialisation en Midi-Pyrénées.

Des structures régionales de financement

- Les structures régionales de capital-risque et de capital développement : Midi-Pyrénées Croissance.
- Les outils dédiés au secteur de l'innovation : le fonds Commun de Placement à Risque Socri 2.
- Les outils positionnés sur les grands projets : l'Institut Régional du Développement Industriel - IRDI et le Fonds commun de placement à risque Ico's 2.
- Oséo Midi-Pyrénées : la Région et Oséo se sont associés pour renforcer la complémentarité de leurs outils et moyens d'intervention.
- Les structures locales de prêts d'honneur : plateformes d'initiatives locales.
- Trois pôles de compétitivité : Agrimip Innovation, Aéronautique-Espace - Systèmes Embarqués, Cancer-Bio-Santé.

AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE - ANR

L'Agence nationale de la recherche soutient, au moyen de subventions, des projets de recherche émanant des laboratoires publics et sélectionnés dans le cadre d'appels à projets sur des critères d'excellence scientifiques.

BENCHMARKING - ETALONNAGE (INDICATEURS EUROPÉENS)

Démarche d'identification des pratiques les plus performantes. Technique qui consiste à prendre le meilleur comme référence, afin de rendre plus performant un produit, une méthode, un service, une stratégie...

BREVETS

Titre de propriété qui protège, non seulement l'invention d'un produit, d'un procédé de toute reproduction, mais également et surtout les droits de son ou de ses auteurs en cas d'exploitation industrielle.

CAPITAL-RISQUE

Apport en fonds propres d'un opérateur financier spécialisé à de jeunes entreprises innovantes qui offrent des perspectives de croissance rapide mais affectées d'un niveau élevé de risque.

CDT - CRT

Structures qui par leur expertise technologique vont accompagner les entreprises dans leurs projets d'innovation. L'aide apportée peut aller du diagnostic à la prestation technologique en passant par la mise en relation. Cellules de diffusion technologiques - CDT : activités de diagnostic et de

conseil en développement technologique et mise en relation.

Centres de ressources technologique - CRT : le CRT ajoute aux missions des CDT l'exécution de prestations technologiques.

CIR - CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE

Un dispositif consistant en une réduction de l'assiette de l'impôt sur les sociétés, fonction de l'accroissement des dépenses de R&D. Il permet de déduire 30% des dépenses de R&D d'une année dans la limite de 100 millions d'euros ; puis 5% des dépenses réalisées au-delà, sans plafond. Il peut être remboursé immédiatement aux entreprises de moins de 5 ans, aux JEI et aux PME de croissance.

CLUSTERS OU PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ

Combinaison, sur un espace géographique donné, d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche publique ou privée, engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies autour de projets innovants.

COMITÉ D'ORIENTATION STRATÉGIQUE - COS

Le Comité d'orientation stratégique - COS est né sous l'impulsion de l'Etat, de l'Union européenne et de la Région Midi-Pyrénées pour mener à bien l'écriture de la Stratégie régionale de l'innovation.

CORTECHS - CONVENTIONS DE RECHERCHE POUR LES TECHNICIENS SUPÉRIEURS

Inciter les PME-PMI à confier à un jeune technicien supérieur un projet de développement technologique sur un an en partenariat avec un centre de compétence. La convention Cortechs associe trois partenaires : une PME-PMI, un technicien supérieur et un centre de compétences.

CONVENTIONS CIFRE

Les Cifre permettent aux doctorants de préparer leur thèse en entreprise en menant un programme de recherche et développement en liaison avec une équipe de recherche extérieure à l'entreprise.

CRITT - CENTRE RÉGIONAL D'INNOVATION ET DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

Créés au début des années 1980 sous l'égide du Ministère chargé de la recherche, en partenariat avec les collectivités territoriales, ils ont pour but de faire progresser le niveau technologique des PME-PMI, en s'appuyant sur les compétences disponibles dans les établissements publics de recherche ou d'enseignement situés dans leur environnement.

ESSAIMAGE

L'essaimage est un ensemble de mesures et de comportements par lesquels les entreprises (dites entreprises sources) encouragent et facilitent la démarche de leurs salariés qui souhaitent faire évoluer leur carrière en créant ou reprenant une société, ou en s'associant à un projet de création ou de reprise.

FONDS FEDER

Conformément à l'article 160 TCE, le Feder vise à réduire les principaux déséquilibres régionaux dans la Communauté européenne. Le Feder est donc l'un des instruments de financement privilégié au titre de la politique de cohésion en soutenant le développement et l'ajustement structurel des économies régionales ainsi que la coopération transfrontalière, transnationale et transrégionale.

FUI - FONDS UNIQUE INTERMINISTÉRIEL

Ensemble des aides financières de l'Etat aux pôles de compétitivité et à leurs projets de R&D et d'innovation.

INCUBATEUR DE JEUNES ENTREPRISES INNOVANTES

Structure d'accueil (bâtiment et équipement) pour les jeunes entreprises innovantes. L'Incubateur Midi-Pyrénées a été créé en septembre 2000 dans le cadre de l'appel à projet du Ministère de la Recherche et de la Technologie. Il a été intégré dès cette date dans le Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006.

INDICE SYNTHÉTIQUE DE L'INNOVATION - ISI

Indicateur, mis au point par l'Union européenne et l'OCDE, permettant de comparer les performances nationales d'innovation des pays membres de l'Union entre eux, et avec leurs compétiteurs étrangers. Il comprend 25 indicateurs aussi bien d'*input* que d'*output* des systèmes de recherche et d'innovation nationaux.

INNOVATION

On entend par innovation technologique de produit la mise au point/commercialisation d'un produit plus performant dans le but de fournir au consommateur des services objectivement nouveaux ou améliorés. Par innovation technologique de procédé, on entend la mise au point/adoption de méthodes de production ou de distribution nouvelles ou notablement améliorées. Elle peut faire intervenir des changements affectant – séparément ou simultanément – les matériels, les ressources humaines ou les méthodes de travail.

INSTITUTS CARNOT

Regroupements de laboratoires publics de recherche ayant démontré leur capacité à collaborer avec les entreprises. Le label Carnot ouvre droit à un abondement financier de l'Etat, calculé en fonction du volume de l'accroissement des contrats de recherche partenariale avec des acteurs du monde économique.

FONDS D'AMORÇAGE - FAM

Les fonds de capital-amorçage sont des fonds de droit privé spécialisés dans l'apport en capital à des entreprises innovantes et qui participent au premier *tour de table* financier de ces sociétés, à un moment où celles-ci n'ont pas encore de produit commercialisé ou n'ont pas achevé les phases de développement ou de qualification de leur technologie.

JEUNE ENTREPRISE INNOVANTE - JEI

Dispositif qui offre aux PME de moins de huit ans, qui consacrent au moins 15% de leurs charges à des dépenses de recherche, certains allègements fiscaux et exonérations de cotisations sociales pour les rémunérations liées aux projets de recherche.

PLATEFORMES D'INITIATIVES LOCALES - PFIL

Les plateformes d'initiatives locales sont des associations de prêts d'honneur françaises. Elles sont fédérées dans l'association nationale France initiative.

MANUEL D'OSLO

Document méthodologique pour le recueil et l'interprétation des données de l'innovation, élaboré conjointement par la Commission européenne et l'OCDE – Organisation de Coopération et de Développement Economique. La définition d'Oslo distingue quatre types d'innovation : produits et services, procédés, méthodes de marketing ou d'organisation.

PLATEFORME TECHNOLOGIQUE - PFT

Ensemble de sous-systèmes et d'interfaces qui forme une structure commune à partir de laquelle un flux de produits dérivés peut être efficacement développé et produit. Par extension, le terme désigne le dispositif organisationnel qui permet la réunion des partenaires autour d'une plateforme pour pouvoir concevoir des produits dérivés.